

TOURISME

HÉBERGEMENT DE PASSAGE

— Mariella Collin

L'Abitibi-Témiscamingue offre une diversité de formules d'hébergement pour les séjours touristiques. L'analyse qui suit s'intéresse à l'utilisation de l'hébergement de courte durée hors du secteur hôtelier.

En 2025, 18 353 unités-jours d'hébergement de courte durée ont été louées par l'entremise des plateformes Airbnb et Vrbo en Abitibi-Témiscamingue, en hausse de 19 % par rapport à l'année précédente. En comparaison, la demande en hébergement commercial – hôtels et résidences de tourisme de 4 unités ou plus – a enregistré une hausse de 7 %, pour atteindre près de 391 000 unités-jours occupées. Sur une base annuelle, la part de marché de l'hébergement de courte durée représente 4 % du volume d'hébergement. Cette part de marché est la plus faible de toutes les régions du Québec, à l'exception des régions touristiques situées au Nord-du-Québec (Baie-James, Eeyou Istchee et Nunavik). Les estimations présentent le nombre total d'unités-jours occupées pendant une période sélectionnée.

Le ministère du Tourisme utilise l'*Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec* (hôtels, motels et résidences de tourisme de quatre unités et plus) pour mesurer l'hébergement commercial, tandis que les données d'AirDNA, issues des plateformes Airbnb et Vrbo, servent à estimer l'hébergement de courte durée. L'hébergement de courte durée ne correspond pas à une catégorie de classification officielle telle que définie par la *Loi sur l'hébergement touristique*. Il s'agit plutôt d'un univers statistique qui permet de capter l'hébergement de courte durée non couvert par l'Enquête. Afin d'éviter les doublons, il est retranché des données d'AirDNA les offres liées aux établissements couverts par l'Enquête. Il est précisé que « le portrait de l'hébergement de courte durée est partiel, pouvant représenter environ 91 % du volume des transactions d'hébergement collaboratif ».

En raison de l'absence de données sur l'offre d'unités de courte durée, les données sur la demande permettent d'apprécier l'intensité globale d'utilisation de l'hébergement de courte durée (unités-jours occupées par mois) transigé via les plateformes d'Airbnb et de Vrbo, sans toutefois pouvoir évaluer précisément l'évolution de l'offre ou la durée des séjours. Les territoires de Rouyn-Noranda et La Vallée-de-l'Or concentrent près des deux tiers des unités

Unités louées et taux d'occupation en hébergement de courte durée

> MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 2023 à 2025

	2023		2024		2025	
	Unités occupées	Taux	Unités occupées	Taux	Unités occupées	Taux
Abitibi	2 122	22 %	1 976	29 %	3 060	29 %
Abitibi-Ouest	292	21 %	831	27 %	860	24 %
La Vallée-de-l'Or	4 949	27 %	3 670	39 %	4 269	43 %
Rouyn-Noranda	6 925	22 %	6 994	34 %	7 277	42 %
Témiscamingue	2 869	17 %	2 136	14 %	2 887	17 %

CE MOIS-CI

- > Hébergement de passage
- > Travailler dans le bruit
- > Rareté de main-d'œuvre
- > Infractions et sécurité

occupées en hébergement de courte durée transigées sur ces plateformes. Leur taux d'occupation, en progression continue, atteint respectivement 42 % et 43 %. Avec un taux d'occupation atteignant 29 %, l'utilisation de l'hébergement de courte durée apparaît relativement stable dans la MRC d'Abitibi. Au Témiscamingue, le taux observé en 2025 (17 %) demeure similaire à celui en 2023, ce qui peut être le reflet d'une occupation plus saisonnière ou ponctuelle de l'hébergement de courte durée. Pour la MRC d'Abitibi-Ouest, les données ne permettent pas de dégager une tendance claire. À titre comparatif, le taux d'occupation en hébergement commercial varie entre 40 % et 70 % selon les MRC, pour un taux de 56 % pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue en 2025.

Le prix d'une unité d'hébergement de courte durée et en établissement commercial varie considérablement d'une MRC à l'autre. Bien que la tarification réponde à des logiques de marché et de positionnement différentes, le prix d'une unité de courte durée est généralement moins élevé que le coût d'une chambre en établissement hôtelier. Les revenus bruts en hébergement de courte durée sont estimés à 2,4 M\$ à l'échelle régionale en 2025, soit une hausse de 24 % par rapport à 2024. Les revenus bruts des établissements d'hébergement commercial, en hausse de près de 13 %, ont totalisé 58,3 M\$. L'Abitibi-Témiscamingue est la troisième région pour la croissance des revenus bruts combinés en 2025, démontrant le dynamisme du marché régional en hébergement touristique. ■

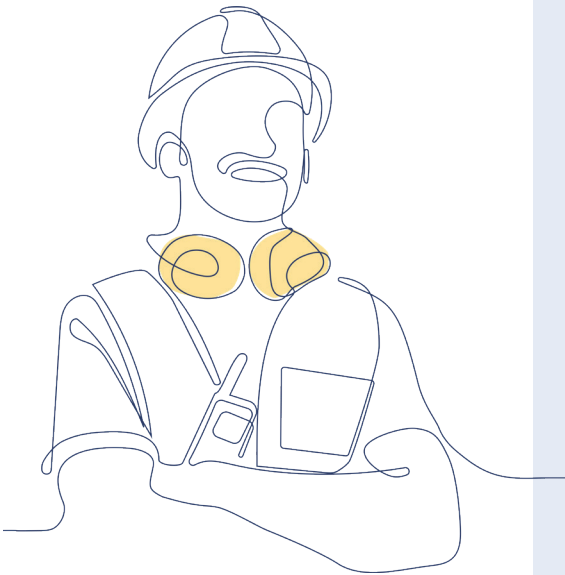
Note : Les estimations présentent le nombre total d'unités-jours occupées pendant une période sélectionnée plutôt qu'une moyenne quotidienne. Sources : Ministère du Tourisme, Tableau de bord - Hébergement touristique commercial et de courte durée par MRC et Résultats de l'Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec - Par région touristique et par MRC.

EMPLOI

TRAVAILLER DANS LE BRUIT

— Josée-Ann Bettéy

Plusieurs personnes travaillent dans des environnements bruyants. Cette exposition peut entraîner des conséquences durables sur l'audition. Regard sur la surdité attribuable au travail dans la région.



EXPOSITION AU BRUIT INTENSE EN MILIEU DE TRAVAIL

Selon les données de 2020-2021, près de 12 000 travailleuses et travailleurs de la région, soit 16 % de la population active, une proportion 2 fois plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (8 %), déclaraient être exposés à du bruit intense. L'exposition au bruit était plus fréquente chez les personnes âgées de 25 à 44 ans (19 %) ainsi que chez les personnes travaillant plus de 40 heures par semaine (28 %)¹.

DÉFINITION

Selon la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), Le bruit est un son indésirable, agressant ou inconfortable. Une exposition excessive au bruit en contexte de travail représente un risque pour la santé et la sécurité.

Au Québec, sur une période de 8 heures, le bruit ne doit pas dépasser 85 décibels (dBA), soit à mi-chemin entre le bruit d'un aspirateur et celui d'un restaurant bruyant². Le niveau maximal instantané d'un bruit, quant à lui, ne doit pas dépasser 140 dBA, ce qui est comparable au bruit du décollage d'un avion à moins de 50 mètres.

SURDITÉ ATTRIBUABLE AU TRAVAIL

La surdité au titre de lésion professionnelle n'a pas toujours d'effets immédiats, c'est pourquoi les personnes atteintes de surdité peuvent ne pas être exposées au moment où l'incapacité est constatée, mais plus tôt l'avoir été dans le cadre d'un travail antérieur. En 2020-2021, en Abitibi-Témiscamingue, près de 8 000 personnes vivaient avec une surdité qu'elles attribuaient au travail, soit une proportion de 7%, comparativement à 4 % dans le reste du Québec.

Entre 2012 et 2022, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) évalue le nombre de cas de surdité professionnelle en Abitibi-Témiscamingue à 2 578, dont 99 % concernent les hommes. Parmi les milieux de travail visités, 63 % exposaient leur personnel à des niveaux de bruit pouvant causer des effets sur la santé³.

Certaines caractéristiques du marché du travail régional pourraient expliquer la proportion plus élevée d'exposition au bruit. L'économie de la région repose en partie sur des secteurs où l'utilisation de machinerie et d'équipements bruyants est fréquente. D'ailleurs, parmi les travailleuses et les travailleurs déclarant être exposés, celles-ci et ceux-ci se retrouvaient principalement dans les secteurs de la fabrication, du secteur primaire et de la construction. En effet, près du quart (22 %) de la population occupée en Abitibi-Témiscamingue travaille dans le domaine des métiers, du transport, de la machinerie et des professions apparentées en 2025⁴.

SURDITÉ EN GÉNÉRAL

En 2020-2021, près de 23 000 personnes de 15 ans et plus vivaient avec une surdité en Abitibi-Témiscamingue⁵, ce qui représente 19 % de la population, une proportion supérieure à la moyenne québécoise (16 %). Les hommes (24 %) sont davantage concernés que les femmes (14 %). Cette incapacité augmente avec l'âge, touchant plus de 1 personne sur 5 chez les 45 à 64 ans (22 %) et plus de 1 personne sur 3 chez les 65 ans et plus (36 %). Des écarts sont aussi observés selon le niveau de scolarité atteint. Les personnes sans diplôme sont plus nombreuses à vivre avec une surdité (29 %) que celles détenant un diplôme d'études secondaires (19 %), collégiales (16 %) ou universitaires (11 %). ■

Répartition de la population atteinte de surdité selon la cause > Abitibi-Témiscamingue, 2020 et 2021.

Exposition à du bruit intense en milieu de travail	Abitibi-Témiscamingue	Ensemble du Québec
Travailleuses et travailleurs exposés à du bruit intense	16 %	8 %
Population atteinte de surdité	Abitibi-Témiscamingue	Ensemble du Québec
Population de 15 ans et plus atteinte de surdité en général	19 %	16 %
Surdité attribuable au travail	7 %	4 %

Source : Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), compilation du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

Source : 1. Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, Recueil statistiques : le bruit en milieu de travail et ses impacts en Abitibi-Témiscamingue, avril 2026. 2. Gouvernement du Québec, Effets du bruit environnemental sur la santé - Mesure du bruit, consulté le 2 juin 2026. 3. Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, Effet du bruit en milieu de travail en Abitibi-Témiscamingue, janvier 2026. 4. Statistique Canada, Enquête sur la population active. Données préliminaires. Traitement et compilation de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. 5. Note : L'incapacité peut affecter une seule oreille, ou les deux, et nécessiter ou non le port d'appareils auditifs.

EMPLOI

LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE SE POURSUIT

— Mariella Collini

En mai dernier, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a rendu publics ses plus récents diagnostics sur les professions à court et moyen termes. L'édition 2026 confirme que les besoins de main-d'œuvre devraient persister dans plusieurs secteurs.

En 2025, l'Abitibi-Témiscamingue est du nombre des régions du Québec ayant affiché les plus fortes diminutions de la population active (-5 %) et en emploi (-6 %). L'emploi a diminué de manière notable dans les secteurs de la fabrication, de la foresterie, du transport, des services professionnels, scientifiques et techniques et des administrations publiques. Le taux de chômage a progressé d'un point de pourcentage pour atteindre 3,9 %. Malgré cette hausse, l'Abitibi-Témiscamingue, avec Chaudière-Appalaches (3,4 %), fait partie des 2 seules régions sous la barre du 4,0 %¹. Selon les perspectives de Desjardins, le taux de chômage devrait rester bas au cours des prochaines années dans la région, soit de 4,0 % en 2026 et de 3,9 % en 2027, demeurant sous le taux projeté au Québec². Bien qu'en diminution, le nombre de postes vacants témoigne que la rareté de main-d'œuvre est encore bien présente en Abitibi-Témiscamingue, avec un ratio inférieur à un chômeur par poste vacant comparativement à 2,2 au Québec au 4^e trimestre de 2025³.

Régions administratives touchées par les pertes d'emplois > 2025 par rapport à 2024

	2024	2025	Variation
Bas-Saint-Laurent	101 300	94 800	-6 500
Lanaudière	286 800	280 800	-6 000
Abitibi-Témiscamingue	76 200	71 400	-4 800
Outaouais	216 900	212 500	-4 400
Côte-Nord	40 000	39 000	-1 000
Laurentides	362 400	361 600	-800
Estrie	174 800	174 000	-800

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active. Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

La diminution de la population active et de l'emploi en Abitibi-Témiscamingue peut s'expliquer par une combinaison de facteurs : le vieillissement et les départs à la retraite, une croissance démographique insuffisante pour renouveler le bassin de main-d'œuvre ainsi que des défis d'adéquation formation-emploi et de mobilité de la main-d'œuvre⁴.

PRÉVISIONS DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale⁵, les prévisions à moyen terme font ressortir l'importance du renouvellement de la main-d'œuvre. Au Québec, à l'horizon 2034, 80 % des emplois à pourvoir seront dus aux départs à la retraite, les autres découleront

de la création d'emplois entraînée par la croissance économique anticipée.

L'offre de main-d'œuvre, quant à elle, proviendrait majoritairement des jeunes actuellement aux études (60 %), suivis de la population immigrante attendue (20 %), de la hausse du taux d'activité des 15 à 64 ans (14 %) ainsi que des personnes âgées, plus nombreuses et possiblement actives plus longtemps (7 %).

À l'instar des diagnostics antérieurs, les postes à pourvoir requerront des qualifications de plus en plus élevées : 34 % exigeront une formation universitaire et 41 %, une formation professionnelle ou collégiale. Le quart des emplois nécessitera moins de qualifications (secondaire général ou moins).

DIAGNOSTICS DES PROFESSIONS

Les diagnostics des professions établis à court (2026) et moyen (2029) termes indiquent que le ralentissement projeté de la croissance de la population, notamment celle des 15 à 64 ans, tant au Québec qu'en Abitibi-Témiscamingue, constitue l'un des facteurs structurels qui concourra à la persistance des difficultés de recrutement.

Les diagnostics reposent sur les conditions récentes du marché du travail⁶ ainsi que sur des hypothèses liées à la croissance économique, à la productivité et à l'immigration. Ils intègrent également de nouveaux facteurs pouvant influencer le marché du travail, comme l'incidence des droits de douane américains, la diminution des seuils d'immigration ainsi que les transformations associées à l'intelligence artificielle (IA). Enfin, la mobilité interrégionale de la main-d'œuvre est aussi comprise dans l'analyse.

Selon l'édition 2026, 109 professions seront en léger déficit ou en déficit à moyen terme sur les 255 professions évaluées en Abitibi-Témiscamingue. Ces professions offriront d'excellentes perspectives d'emploi pour les personnes disposant des qualifications requises. Pour une première fois depuis les dernières années, ce nombre est inférieur à celui des professions jugées en équilibre, qui s'élève à 131. Seulement 15 professions seront en léger surplus.

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT PAR PROFESSION

À l'échelle du Québec, les cinq causes les plus fréquentes des difficultés de recrutement mentionnées par les partenaires consultés par le ministère sont :

- La méconnaissance ou la perception négative de la profession et du secteur d'activité (60 %);
- Les conditions salariales (48 %);
- Les horaires et les heures de travail (41 %);
- La stabilité et la sécurité d'emploi (30 %);
- L'inadéquation de la formation et des compétences de la main-d'œuvre par rapport aux attentes des employeurs (26 %). ■

Sources : 1. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Bulletin du marché du travail au Québec - Bilan 2025. 2. Desjardins, *Études régionales - Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue - Survol et prévisions économiques*, 2026. 3. Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS). 4. et 5. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), secteur de l'Emploi, *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes - Diagnostics des 516 professions - Édition 2026*. 6. Note : Indicateurs comme le taux et la tendance des postes vacants, l'évolution des salaires, les taux de prestataires de l'assurance-emploi, le recours aux travailleurs étrangers temporaires, etc.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

INFRACTIONS ET SÉCURITÉ

— Josée-Ann Bettey

Les corps de polices du Québec colligent plusieurs données permettant de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité. Ces statistiques placent l'Abitibi-Témiscamingue parmi les régions où les taux sont les plus élevés au Québec. Portrait régional des principales tendances en matière d'infractions.

En 2022, l'Abitibi-Témiscamingue affichait le troisième taux d'infractions au Code criminel le plus élevé parmi les régions administratives du Québec, avec 4330,2 infractions par 100 000 personnes¹. Toutefois, cette situation variait selon le type d'infraction. La région se classait au premier rang pour les infractions relatives aux drogues et autres substances (198,7/100 000 pers.), soit un taux presque deux fois plus élevé que celui observé à l'échelle du Québec. Elle occupait également le deuxième rang pour les infractions contre la personne, les autres infractions au Code criminel ainsi que celles relatives à la conduite de véhicules. Le taux d'infractions contre la propriété, quant à lui, était comparable à la moyenne québécoise².

Taux d'infractions selon le type, par 100 000 personnes

> Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2022^p

Type d'infraction	Ensemble du Québec	Abitibi-Témiscamingue	Rang provincial
Infractions au Code criminel	3 368,6	4 330,2	3e
Infractions contre la personne	1 189,2	1 998,1	2e
Infractions contre la propriété	1 817,7	1 778,5	4e
Autres infractions au Code criminel	361,7	553,6	2e
Infractions relatives à la conduite de véhicules	352,9	501,0	2e
Infractions relatives aux drogues et autres substances	101,9	198,7	1e

Notes : 1. Une même intervention policière peut comprendre plusieurs infractions, mais seule la plus grave est retenue dans les statistiques. Le dénombrement varie ensuite selon le type d'infraction.
2. Pour un même type d'infraction, les infractions sont dénombrées sans égard à leur gravité.
Source : Ministère de la Sécurité publique, Données du Programme DUC 2.2, (2024)
^p : Données provisoires

INFRACTIONS RELATIVES AUX AGRESSIONS SEXUELLES

L'Abitibi-Témiscamingue se classait au deuxième rang des régions administratives pour le taux de victimes d'infractions sexuelles déclarées par la police, avec 267,4 victimes par 100 000 personnes en 2022⁵.

PERCEPTION DE LA SÉCURITÉ SELON LE SEXE

À partir de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation)⁶, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) observe que la majorité de la population québécoise se sent en sécurité lorsqu'elle marche seule après la tombée de la nuit (92 %). Cette perception varie toutefois selon le sexe. En effet, 87 % des femmes déclarent se sentir en sécurité comparativement à 97 % des hommes. Les femmes sont également plus nombreuses à prendre des mesures de précaution pour accroître leur sentiment de sécurité (93 % contre 86 %), le verrouillage des portes et fenêtres de la maison étant la pratique la plus répandue (89 % des femmes et 84 % des hommes). ■

INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNES COMMISES DANS LES LIEUX PUBLICS

Le taux d'infractions contre la personne commises dans les lieux publics³ atteignait 554,7 pour 100 000 personnes en Abitibi-Témiscamingue, entre 2018 et 2022. Il s'agissait du deuxième taux le plus élevé au Québec, derrière la Côte-Nord (659,5/100 000 pers.) et d'un niveau de 62 % supérieur à la moyenne québécoise (342,4/100 000 pers.)⁴.

Au Québec, près de 60 % des victimes de ce type d'infraction étaient des hommes. Les voies de fait (57 %) et les menaces (17 %) constituaient les infractions les plus fréquemment déclarées. Certaines infractions touchaient toutefois davantage un sexe que l'autre. Les hommes étaient proportionnellement plus nombreux parmi les victimes d'homicides ou de tentatives d'homicide (88 %) ainsi que de complots en vue de commettre un meurtre (90 %). Les femmes, quant à elles, étaient davantage touchées par les agressions sexuelles (87 %), les autres infractions d'ordre sexuel (80 %), les communications indécentes ou harcelantes (72 %) et le harcèlement criminel (70 %).

Sources : 1. En première place, la Côte-Nord affiche un taux de 4 817,2 infractions, suivie par Montréal avec un taux de 4 493,7 infractions pour 100 000 personnes. 2. Ministère de la Sécurité publiques, *Criminalité au Québec - Principales tendances 2022*, 2024. 3. Note : Les lieux publics désignent les espaces accessibles à l'ensemble de la population, qu'il s'agisse d'endroits extérieurs (rues, parcs) ou d'espaces intérieurs (commerces, restaurants, bars, transport en commun), selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 4. INSPQ, *Infractions contre la personne dans les lieux publics et sentiment de sécurité - portrait différencié entre les femmes et les hommes*, mai 2026. 5. Conseil du statut de la femme, *Portrait des Québécoises*, édition 2024, février 2025. Note : Les données proviennent du ministère de la Sécurité publique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité 2. 6. Enquête menée par Statistique Canada mesurant les expériences autodéclarées de la population en matière de crimes, qu'ils aient été signalés ou non à la police.



L'OBSERVATOIRE
de l'Abitibi-Témiscamingue

NOTRE MISSION

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue est un carrefour d'information, notamment statistique, au sujet de l'Abitibi-Témiscamingue. Par le partage des connaissances, il vise une meilleure compréhension des réalités régionales.

NOUS JOINDRE

445, boulevard de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
T. : 819 762-0971 Sans frais : 1 877 870-8728 poste 2622
observatoire@observat.qc.ca
observat.qc.ca